



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 661

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'avenir de la transfusion sanguine. Le rapport Nistico, récemment adopté par le Parlement européen, prévoit la possibilité pour les Etats de rémunérer les dons du sang, ce qui remettrait complètement en cause notre réseau de transfusion sanguine. Aussi souhaite-t-elle connaître sa position sur ce dossier et les actions qu'il entend mener à un niveau européen afin que soit préservé le don de sang bénévole en France.

Texte de la réponse

Le projet de directive européenne « Etablissement des normes de qualité et de sécurité pour la collecte, le contrôle, la transformation, le stockage et la distribution du sang humain et de ses composants » est actuellement en discussion auprès du Parlement européen. Ce texte vise à garantir au sein de l'Union un niveau élevé et comparable de sécurité et de qualité des produits sanguins labiles, pour les patients transfusés comme pour les donneurs de sang. Le projet tel qu'il a été présenté par la Commission européenne au Parlement, en juin 2001, rappelle le bien-fondé du recours au bénévolat et au volontariat du don. Les travaux menés par le ministère de la santé sur ce texte ont été étroitement concertés avec les principaux acteurs de la transfusion sanguine française (EFS, AFSSAPS). La Fédération française des donneurs de sang bénévoles (FFDSB) a également été consultée. La position française a ainsi permis d'assurer la référence au bénévolat et au volontariat comme valeur éthique fondant le don du sang et comme principe fort de la sécurité transfusionnelle. Les discussions parlementaires des derniers mois ont permis d'aboutir à un texte dans lequel le recours à ces principes est fermement rappelé. Par ailleurs, le ministère de la santé et l'EFS entretiennent des relations étroites et constantes avec la FFDSB, particulièrement dans son travail d'animation de la Fédération internationale des organisations des donneurs de sang bénévoles (FIODS) et dans son action européenne et internationale en faveur du bénévolat et du volontariat. Enfin, l'EFS, par les actions de coopération internationale et de formation qu'il mène en Europe notamment, s'attache à faire valoir ces principes comme des éléments importants de la sécurisation du système transfusionnel.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 661

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2698

Réponse publiée le : 14 octobre 2002, page 3604